



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 9 février 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 2410, rang du Nord (lot 4 491 259 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone forestière F-14.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le chalet existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 6 mètres de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 9 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone F-14 de la *Grille des spécifications : feuillets des normes du Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 6153, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 491 952 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-3.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse être localisé à une distance de l'ordre de 3,1 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **9 février 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 22 janvier 2026.

La greffière,

Vicky Morasse